



**COMMUNE DE CAUJAC
HAUTE-GARONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
Du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents (excusés) : Benjamin HERVÉ, Nathalie ROUQUET

Secrétaire de séance : Pascale RIBES

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40



1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU lundi 8 septembre 2025

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



2 – MODIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME

Point reporté



3 – SALLE DES FÊTES – CHANGEMENT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION

Le point est ajourné, les systèmes refonctionnent après inversion des phases.



4 – HAUTE-GARONNE INGÉNIERIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Madame le Maire présente le rapport 2024 de l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne.

Elle précise qu'il est à la disposition des usagers à la Mairie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** le rapport 2024 de l'ATD31
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



5 – CDG31 – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026/2029

Madame le Maire explique que le contrat d'assurance du personnel de la commune est souscrit par le biais du Centre de Gestion et d'un prestataire externe pour une durée de 3 ans. Le contrat actuellement en cours arrive à échéance au 31 décembre et doit être renouvelé.

Elle présente les différentes dispositions et prestations proposées ainsi que l'évolution des tarifs.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de l'assurance du personnel par le biais du Centre de Gestion
- **DECIDE** de souscrire au choix N°3 soit 6,56% pour la période de 2026/2029
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



6 – DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'ATELIER – DEVIS ARCHITECTE

Madame le Maire explique que pour déposer la demande de permis de construire pour la construction du hangar des services techniques, il faut avoir recours aux services d'un architecte.

Elle présente les différents devis reçus ;

- ❖ Mme Valérie MONTORIOL- 2160 euros TTC
- ❖ Mme Christelle ROUSSEL - 4320 euros TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** le recours à un architecte pour déposer le dossier de permis de construire
- **ACCEPTE** le devis de Madame Valérie MONTORIOL pour 2160 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote :



7 – JARDIN PARTAGÉ – ACHAT D'ARBRES

Madame le Maire présente le projet du jardin partagé qui consiste à planter des arbres autour de l'aire de jeux du stade et près du city-stade. L'idée consiste à créer de l'ombre pour que l'endroit soit plus agréable dans les prochaines années.

Elle présente les différents devis reçus ;

- ❖ Le Bon Plant – 406,39 euros TTC
- ❖ Les pépinières de Tercy – 373,07 euros TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** le projet de plantation du jardin partagé
- **ACCEPTE** le devis du Bon Plant 406,39 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



8 – SALLE DES FÊTES – RÉPARATION DU DÔME

Madame le Maire explique que le dôme de la salle des fêtes a subi des dégradations lors des derniers orages de grêles. Il est nécessaire de faire réparer la plaque cassée.

Elle présente les différents devis reçus ;

- ❖ Société ADI – 1215,26 euros TTC
- ❖ Escayre Alu – 1339,20 euros TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la réparation du dôme de la salle des fêtes
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Escayre Alu pour un montant de 1339,20 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents..

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



9 – ATTRIBUTION DES CHÈQUES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'octroyer à tout le personnel communal, un carnet de chèques cadeaux pour Noël 2025, d'une valeur de 150 euros.

Le montant total des chèques cadeaux s'élève à 600 euros auquel il faudra ajouter les frais d'expédition.

Article 1^{er} : La commune de Caujac attribue des chèques cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires ; Monsieur Cédric DASI, Monsieur Antonio SCADUTO, Madame Émilie MARTY, dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 6 mois et leur présence dans la collectivité effective au 25 décembre 2025.
- Contractuel ; Madame Nadège DE JESUS SILVESTRE dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 6 mois et leur présence dans la collectivité effective au 25 décembre 2025.

Article 2 : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : Chèques cadeaux de 150 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'achat de chèque cadeaux à destination des agents
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



10 – DÉLÉGATION AU MAIRE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le point est ajourné.



11 – REMBOURSEMENT DEPENSE ÉLU

Madame le Maire explique que Marie-Hélène GAULTIER, conseillère municipale, a effectué un achat afin de réparer les toilettes de la salle des fêtes. Il s'agit d'une bonde et d'un siphon pour urinoir.

Elle présente la facture d'un montant de **96,58 euros TTC** et explique que cette somme doit lui être remboursée par la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la dépense effectuée par Madame Marie-Hélène GAULTIER.
- **ACCEPTE** qu'elle soit remboursée à hauteur de 96,58 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



11 – REMBOURSEMENT DEPENSE ÉLU – BIS

Madame le Maire explique que Marc MIRANI, 3^{ème} adjoint, a effectué des achats pour le compte de la commune. Il a acheté une crémone et un ressort de torsion pour des travaux à la salle des fêtes.

Elle présente les factures concernées :

1/ SI RESSORT – Blagnac pour un montant de 120 euros TTC

2/ FOUSSIER – pour un montant de 81,04 euros TTC

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** les dépenses effectuées par Monsieur Marc MIRANI.
- **ACCEPTE** qu'il soit remboursé à hauteur de 201,04 euros TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ Assemblée générale du comité des fêtes

Madame le Maire informe les élus que le comité des fêtes a organisé son assemblée générale annuelle et qu'à la suite de cette réunion l'association est en sommeil. Le bureau actuel est constitué de la présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière. La quasi-totalité des membres actifs a choisi d'arrêter son engagement au sein de l'association. Pour l'instant personne ne souhaite reprendre.

❖ Assemblée générale du Foyer Rural

Madame le Maire présente le compte-rendu de l'assemblée générale du foyer et la continuité des activités proposées.

Madame le Maire lève la séance à 22h

Le Secrétaire de Séance,

Pascale RIBES



Le Maire,

Émilie FREYCHE

